

AVIS DE CONCESSION

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE MOBILITÉ URBAINE
POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

Nom et adresses

CA de Châlons-en-Champagne 20006687600018
Hôtel de Ville, place Foch 51000 Châlons-en-Champagne, France.
Téléphone : +33 32 6 26 17 60. Courriel: contact@chalons-agglo.fr
Code NUTS : FRF23



Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.chalons-agglo.fr/>
Adresse du profil d'acheteur : <http://chalons-agglo.marches-publics.info/>

Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://chalons-agglo.marches-publics.info/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées par voie électronique via : <http://chalons-agglo.marches-publics.info/>

SECTION II : OBJET

Intitulé :

Concession de délégation de service public du réseau de mobilité urbaine

Code CPV principal

60112000

Description succincte :

Délégation de service public d'une durée de l'ordre de 6 ans et 4 mois, passée en application de l'ordonnance n° 2016-65, de son décret d'application n° 2016-86, et des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT. Le contrat portera sur l'exploitation du réseau des mobilités intégrant à la fois les modes de déplacements publics collectifs et actifs de voyageurs dans leur globalité et sur l'intégralité du ressort territorial de la communauté d'agglomération. Le délégataire devra se rémunérer directement auprès des usagers (recettes du trafic), suivant des tarifs qui seront fixés dans la convention. Il percevra également une contribution financière forfaitaire en contrepartie des sujétions tarifaires et de service public imposées au délégataire.

Durée de la concession

Début : 01/09/2019

Fin : 31/12/2025

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Les conditions de participation sont énoncées dans la publicité parue au BOAMP-JOUE et dans le règlement de consultation à télécharger.

SECTION IV : PROCÉDURE

Date limite de remise des candidatures et de réception des offres

Date : 15/01/2019 à 12h00

SECTION V : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://chalons-agglo.marches-publics.info/> — La visite du dépôt, de l'agence et des équipements mis à disposition, est prévue pour les candidats vendredi 16.11.2018 (14 : 00) et le lundi 10.12.2018 (14 : 00) (éléments complets dans le RC).

Les candidats seront agréés à partir des critères suivants :

- garanties professionnelles et financières,
- respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 5212-1 et suivants du code du travail,
- aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Prestation réservée à la profession de transporteur public routier prévue par le code des transports, le décret n°85-891 du 16.8.1985 modifié et le règlement communautaire 1071/2009.